



RÈGLEMENT INTÉRIEUR BROCANTE

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site www.brocantedecouvray.fr ou sur demande par mail à apeepecouvray@gmail.com.

Ce dossier est à déposer en format papier dans la boîte aux lettres située devant l'école Jean-Louis ETIENNE, 4 rue Marie Paradis à Coupvray accompagné de votre règlement et d'une copie de votre pièce d'identité. Aucune inscription ne sera validée sans réception du paiement. Aucune inscription ne sera prise sur place le jour de la brocante.

Une confirmation d'inscription vous sera transmise par mail avant la manifestation.

L'inscription est de 2 mètres linéaires minimum dont le tarif est fixé à 14 euros.

Chaque mètre linéaire supplémentaire est facturé 7 euros, un mètre linéaire supplémentaire est offert par enfant scolarisé à Coupvray (Groupe scolaire Francis et Odette Teisseyre ou Groupe scolaire Jean-Louis Etienne).

Aucun véhicule ne devra rester sur les emplacements. Pour tous autres renseignements vous pouvez nous contacter par mail (apeepecouvray@gmail.com) ou par téléphone au 01.85.49.22.28.

La brocante se déroulera au château de Coupvray le dimanche 8 juin 2025

Pour les réservations en groupe, déposer une seule fiche d'inscription au nom d'un seul réservant en indiquant le mètre total, au réservant de partager cet espace le jour de la brocante. **Attention deux véhicules MAXIMUM seront autorisés par inscription.**

Documents obligatoires nécessaires à l'inscription :

- Fiche d'inscription remplie
- Attestation d'acceptation du règlement intérieur signée
- Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, ou permis de conduire)
- Le paiement intégral de l'inscription (chèque à l'ordre de l'**APEEP de Coupvray** uniquement)

Le dossier d'inscription complet doit nous parvenir au plus tard le lundi 2 juin 2025
(dossier à déposer dans la boîte aux lettres située devant l'école Jean Louis ETIENNE à Coupvray)

1. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte
2. Les exposants doivent être majeurs et restent responsables des mineurs les accompagnants
3. Ventes à la sauvette et produits alimentaires interdits dans le périmètre de la brocante. Tous contrevenants seront signalés aux services de police
4. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard du stand et des biens exposés
5. Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription en cas de non-participation des exposants, d'interruption de la manifestation devant être effectuée par les organisateurs ou par les autorités à quelque moment et pour quelque raison que ce soit



6. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements loués par l'association. Ils doivent, à cet effet, être couverts par leur assurance
7. Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs.
8. Profondeur des emplacements 2 m maximum
9. L'accès pour les exposants au site se fera entre 5h00 et 7h30 puis après 17h00
10. Les exposants devront avoir quitté le site au plus tard à 19h00
11. Les placements ne se feront pas selon l'ordre d'arrivée. Ils seront définis par les organisateurs de l'événement et communiqués à votre arrivée. Inutile d'arriver avant 05h00
12. Horaires d'ouverture au public de la brocante de 8h à 17h00 (aucune circulation de véhicules ne sera autorisée durant ces horaires)
13. Sens de circulation à respecter (accueil du matin à l'entrée principale du château pour garer les véhicules sur les parkings du château après avoir déchargé sur le stand) **PAS DE VÉHICULE SUR LA BROCANTE entre 8h00 et 17h00**
14. Tonnelles tolérées (2m de profondeur maximum)
15. Le réservant de l'emplacement devra avoir sa pièce d'identité le jour de la brocante
16. La liste des inscriptions sera transmise à la police nationale et municipale, qui se réserve le droit d'interdire la vente de certaines marchandises en fonction de leur nature et de leur description. L'association organisatrice ne pourra être tenue responsable de ces décisions.
17. A la fin de la brocante, **AUCUN DÉCHET NE DEVRA RESTER SUR L'EMPLACEMENT. Une benne sera à disposition**

En cas d'annulation de la brocante par l'organisateur pour force majeure, je souhaite faire don du montant de mon inscription à l' APEEP de Coupvray pour financer des initiatives pour les enfants de la ville.

Merci de cocher la case ci-après si je souhaite que mon règlement soit détruit ☐

TOUT MANQUEMENT AU RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ENTRAÎNERA L'EXCLUSION
DU RÉSERVANT SANS REMBOURSEMENT

Je soussigné, M / Mme atteste avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur.

Le, à

Signature :